

AFFAIRE N° 24/7. - Décisions modificatives au Budget de 1973.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de prendre en compte au budget de 1973 les opérations ci-après :

EN RECETTES :

au chapitre 901 - article 1 664-15 - Emprunt C.R.C.M.A. pour chemin Finette	51 000 000
article 1 664-16 - Emprunt C.R.C.M.A. pour chemin Gaudieux à la Bretagne	26 000 000
article 1 664-17 - Emprunt C.R.C.M.A. pour chemin Moufia-les-Hauts	36 000 000
article 1 664-18 - Emprunt C.R.C.M.A. pour chemin du Cimetière à Saint-François	30 000 000

	143 000 000
article 1 664-19 - Emprunt C.R.C.M.A. pour aménagement du Jardin de l'Etat	62 000 000

EN DEPENSES :

au chapitre 901 - article 2 313-19 - Travaux de voirie	143 000 000
article 2 303-12 - Aménagement du Jardin de l'Etat	62 000 000

VIREMENT de CREDITS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le virement de crédits ci-après est demandé :

du chapitre 943 - article 609 - Fournitures diverses	500 000
au chapitre 945 - article 657 - Subvention au Foyer de Jeunes de la Rivière	500 000

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint-Denis, le 13 Mars 1973
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: B. Bonnet

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Luyet